

Formulaire de candidature

CERTIFICAT

PRENDRE SES FONCTIONS DE MANAGER AGILE DANS UN DISPOSITIF D'APPUI À LA COORDINATION (DAC)



Je souhaite candidater :

Promotion 2 : du 10 novembre 2021 à mars 2022, à Rennes et à distance

Je complète le questionnaire en cliquant sur ce lien, également accessible dans les modalités d'inscription sur :

<https://formation-continue.ehesp.fr/certificat-prendre-ses-fonctions-de-manager-agile-dans-un-dac/>

Je complète les informations ci-dessous :

Nom : Nom de naissance :

Prénom : Date de naissance :

Lieu de naissance :

E-mail (obligatoire) :

Fonction :

Direction/Service :

Nom de l'employeur :

Statut juridique : Public Privé

N° de SIRET : Code APE :

Adresse professionnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Nom et prénom de votre responsable formation :

E-mail (obligatoire) :

Financier (si différent de l'employeur) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email (obligatoire) :

J'accepte d'être informé(e) par e-mail des formations EHESP

Fait le le le
Signature du candidat Visa de l'employeur Visa du financier
(si autre que employeur)

Tarif

3000 € net, le parcours

Formation prise en charge par le Ministère des Solidarités et de la Santé pour les personnels des ARS, des services centraux et déconcentrés

Pour vous inscrire,

scannez ou photocopiez ce bulletin d'inscription puis retournez-le dûment rempli par e-mail ou par courrier à :

> VOTRE ARS

> et FACS

pour validation

1 fiche par stage et par personne

Renseignements pédagogiques

marylene.plouzennec@ehesp.fr

L'EHESP est organisme de formation enregistré sous le n° 53 35 09162 35

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC N° 2371

Les personnes en situation de handicap souhaitant bénéficier d'un accueil spécifique peuvent s'adresser par courriel à : referent-handicap@ehesp.fr

Modalités financières :

Dans le cas d'un **règlement par chèque**, merci de libeller et d'adresser indépendamment votre chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'EHESP, accompagné de la copie de la convention de formation.

Si le client peut bénéficier d'un financement par un tiers, il lui appartient de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et l'accord de financement doit être fourni avant la date de la formation. Le client doit s'assurer du suivi de cette demande et de la réalisation du paiement par le financeur.

La signature de ce bulletin vaut acceptation sans réserve des **conditions générales de vente** accessibles sur notre site internet ou notre catalogue en vigueur.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 et au RGPD 2016/679 du 27 avril 2016 vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à DDFC – École des hautes études en santé publique, 15 avenue du Professeur-Léon-Bernard 35043 Rennes et/ou par email à fc-communication@ehesp.fr

Retrouvez toute l'offre de formation continue EHESP sur notre site formation-continue.ehesp.fr